



Bulletin municipal – Novembre 2020

Des nouvelles de votre municipalité

Bilan de l'année 2020 – Les réalisations!

Un conseil dynamique et proactif avec une confiance en son administration et des citoyens impliqués peut confirmer de grandes réalisations!

Ouverture d'une station de lavage

On se rappelle que les principaux objectifs de la station de lavage sont de préserver la qualité de l'environnement des milieux aquatiques et des berges et ainsi prévenir l'introduction des espèces exotiques envahissantes.

Cette nouveauté a très bien été accueillie par les citoyens, nous avons reçu énormément de commentaires positifs sur cette initiative tout au long de la saison. C'est plus de 200 vignettes qui ont été émises pour des embarcations motorisées et près de 150 vignettes qui ont été émises pour des embarcations non motorisées. Bien entendu, il y a eu beaucoup plus de lavage puisque chaque vignette incluait un accès illimité à la station de lavage.

Mis à part des embarcations non motorisées de type kayak qui devaient également être lavées avant chaque mise à l'eau, nous n'avons eu aucune mise à l'eau par un non-résident.

Dans le cadre de la mise en place de la station de lavage, nous avons :

- embauché et formé du personnel;
- adopté un règlement concernant le lavage des embarcations et l'utilisation du débarcadère municipal;
- ajusté les frais, notamment pour les kayakistes non-résidents au coût de 20\$ par mise à l'eau qui incluait le lavage ;
- préparé les lieux de la station de lavage pour accueillir les visiteurs (asphalte entouré d'enrochement pour une meilleure infiltration dans le sol), projet à modestes coûts qui convient parfaitement;
- installé des signalisations;
- rédigé et imprimé un dépliant de grande qualité regroupant toutes les informations pertinentes :

https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/wp-content/uploads/2020/07/Depliant_VF.pdf



Plusieurs subventions confirmées en 2020

- **Programme de contribution pour la sécurité nautique par Transport Canada**
(subvention de 150 000\$ sur 3 ans, dont près de 100 000 \$ la première année)

Ce programme a permis plusieurs actions qui n'auraient pu être possibles sans cette aide financière. Notons que toutes ces réalisations sont rendues possibles sans qu'aucune somme ne soit prise dans le budget de fonctionnement, en résumé vos taxes ne sont pas affectées par toutes ces réalisations!

Voici quelques-unes des réalisations de ce programme fort apprécié de tous:

- Achat d'une embarcation nautique de près de 40 000 \$ (la subvention inclut les assurances, l'essence, l'entretien et l'hivernisation pour les années 2020-2021 et 2022);
- Patrouille nautique sur le Lac Manitou (environ 4 jours par semaine) pour 2020-2021-2022;
- Remboursement des frais de graphiste, de traduction et d'impression des dépliants sur les informations nautiques où nous avons pu inclure toute l'information sur la station de lavage;
- Réalisation de panneaux de signalisation, dont ceux-ci qui seront installés au plus tard au printemps prochain, soit dès que les élus auront statué sur la carte nautique:



- Commande de signalisations de vitesse sur le lac;
- Réalisation et impression d'une carte « Code de sécurité nautique » :



- **Programme d'aide à la voirie locale**

- Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local**

(Subvention de 197 830\$ pour les travaux de réfection 2020)

Cette subvention nous permet de faire des travaux sans que l'ensemble des coûts soit imputé aux taxes municipales.

Réalisation des travaux 2020 d'une valeur de plus de 350 000 \$

- Remplacement de chaussée (200 mètres) sur le chemin Lacasse et reprofilage des fossés;
- Remplacement d'une courte section problématique sur le chemin du Lac-Manitou Sud (50 mètres);
- Rechargement granulaire sur l'ensemble du chemin Fyon, retrait des blocs et reprofilage des fossés;
- Remplacement de quelques ponceaux.

- **Programme d'emploi d'été Canada**

(Subvention de près de 9 500\$ pour 2 étudiants, soit le préposé à la Station de lavage et à la voirie)

Ce programme permet d'amoindrir les frais à payer pour les étudiants et ainsi pouvoir les payer à un taux plus avantageux que le salaire minimum.

Donc, dans l'ensemble c'est plus de 500 000 \$ qui ont été confirmés à la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac en 2020 comme revenus additionnels dans le cadre de subventions qui ont pu nous permettre de prioriser certains projets qui n'étaient pas prévus au budget initial.

Plusieurs dossiers régularisés

- **Inventaire des arbres dangereux**

Considérant que chaque année, la Municipalité devait traiter en urgence des arbres qui étaient tombés dans la voie publique et considérant le risque de blessure, ce dossier a été priorisé.

- Plusieurs avis ont été acheminés aux citoyens pour des arbres dangereux dans l'emprise privée qui risquent de tomber dans la voie publique;
- Un avis a également été transmis à Hydro-Québec pour l'ensemble des arbres dangereux qui sont près des fils, et
- La Municipalité a également mandaté une entreprise pour l'abattage des arbres dangereux situés dans l'emprise publique.

Merci pour votre collaboration à rendre Ivry-sur-le-Lac un lieu sécuritaire pour tous!

- **Inventaire des bandes riveraines non conformes**

Un inventaire a été réalisé en fin d'été 2020 qui liste toutes les bandes riveraines non conformes. Le suivi de ce dossier sera priorisé cet hiver et la Municipalité acheminera des avis aux citoyens concernés en proposant un délai raisonnable pour la conformité.

Comme vous savez sûrement, une bande riveraine bien aménagée a des impacts très positifs pour un plan d'eau et représente les poumons filtrants de celui-ci, tandis qu'une bande riveraine non conforme représente des risques importants. Les citoyens concernés devraient recevoir un avis en début d'année 2021, et ce, dans l'objectif de travailler avec vous à ce que toutes les bandes riveraines soient conformes.

aux normes environnementales et à notre réglementation. À noter qu'il n'y a pas de droit acquis possible pour un aménagement paysager.

Merci à l'avance pour votre habituelle collaboration! Vous aimez le Lac Manitou? Pour le garder en santé, il faudra travailler tous ensemble!

Bien entendu, plusieurs autres réalisations ont vu le jour, toutefois pour une question de lourdeur au niveau du contenu de ce bulletin, nous nous arrêterons à ces réalisations qui démontrent une efficacité importante financière, environnementale, au niveau des travaux de réfection et au niveau de la sécurité publique.

Nouvelle réglementation concernant le contrôle des chiens sur le territoire

Le gouvernement provincial a adopté un nouveau règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens applicable pour l'ensemble des municipalités locales de la province de Québec. La Municipalité a donc apporté des modifications à sa réglementation municipale pour se conformer au nouveau règlement provincial.

Plus spécifiquement, le règlement confirme les éléments suivants en plus de définir le pouvoir des visites, le droit de l'inspecteur, les procédures dans le cas d'un chien dangereux, etc. :

NOMBRE DE CHIENS

À Ivry-sur-le-Lac, nul ne peut garder plus de trois (3) chiens par unité d'occupation, sauf si le propriétaire est en mesure de démontrer qu'il possédait tous les chiens avant la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

Si une chienne met bas, les petits peuvent être gardés pendant une période n'excédant pas trois (3) mois à compter de la naissance.

LICENCE

La licence est obligatoire et doit être obtenue dans les quinze (15) jours suivant l'acquisition du nouveau membre de la famille ou suivant le jour où le chien atteint l'âge de trois (3) mois, le délai le plus long s'applique.

La licence est un médaillon, sur lequel sont inscrits le numéro séquentiel de la licence et le nom de la Municipalité. Pour obtenir le médaillon, vous devez remplir le formulaire à cet effet.

Pour obtenir le formulaire: <https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/formulaires-et-permis/>

La licence est émise pour la vie du chien et est incessible, non transférable et non remboursable.

COÛTS

La somme à payer pour l'obtention d'une licence à vie est de vingt-cinq dollars (25,00 \$) pour chaque chien stérilisé (avec certificat de stérilisation à l'appui) et de quarante dollars (40,00\$) pour chaque chien fertile.

Advenant la perte ou la destruction de la licence, vous pouvez en obtenir une autre pour la somme de quinze dollars (15,00\$).

L'IMPORTANCE QUE NOTRE TOUTOU AIT SA LICENCE

Si notre chien décide de fuir ou bien vous le perdez et qu'on nous le rapporte, il nous sera très facile de l'identifier et de vous contacter pour qu'il évite de se retrouver dans un chenil par exemple. Les chiens ont parfois une endurance inestimée et peuvent trotter pendant des heures avant d'être retrouvés, donc avec la licence, peu importe où il se retrouvera, on nous contactera et il sera facilitant de faire le lien avec vous!

Et à noter que tout chenil peut procéder à l'euthanasie de l'animal après 3 jours sans qu'il ait été réclamé, donc c'est une autre bonne raison de se procurer une licence!

Le règlement a été adopté à l'assemblée ordinaire du 9 novembre dernier et est disponible sur le site Web : <https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglements/>

Bonne lecture!

Disposition de vos bacs!

Quand dois-je mettre mes bacs au chemin?

Afin d'éviter tout bris de vos bacs, il est important que ceux-ci soient placés au plus tôt, la veille de la collecte et retirer dès que possible, suivant la collecte. Avec la machinerie lourde qui déneige les chemins, les bacs peuvent être endommagés ou ensevelis. La Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac n'est pas responsable des dommages causés par les camions de déneigement.

Comment dois-je orienter mes bacs lors de la collecte?

Les bacs doivent être localisés en bordure de la rue, les poignées face à la maison, afin que rien ne nuise à la collecte, le plus près possible de la ligne extérieure de la route, à une distance maximale d'un mètre. Un espace minimum de soixante (60) centimètres est requis entre chacun des bacs afin d'assurer l'accès.

Vous quittez pour la saison froide?

Assurez-vous de ranger vos bacs dans un endroit où ceux-ci n'indiquent pas que la résidence est inhabitée, pour des voleurs potentiels.

Mon vrac sans sac!

Le saviez-vous? Il n'est pas recommandé de mettre vos matières recyclables dans un sac de plastique avant de les mettre au bac vert. En les mettant en vrac dans le bac, vous réduisez votre consommation de sacs de plastique à usage unique, diminuez votre impact sur l'environnement et facilitez le travail des employés du centre de tri des matières résiduelles! Pour plus d'informations sur la gestion des matières résiduelles, visitez le www.traindeviedurable.com.



Agrandissement de l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts

Depuis son ouverture en 2012, l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts a grandi en popularité. L'affluence des visiteurs est en augmentation constante et les quantités de matières qui y sont apportées, de plus en plus importantes. Une telle affluence de visiteurs et de matières fait en sorte que l'écocentre a atteint sa limite fonctionnelle et qu'un agrandissement de sa superficie est maintenant nécessaire.

Avec le triple de la superficie actuelle, l'agrandissement permettra un plus grand nombre de conteneurs pour le tri des matières, assurera une circulation plus efficace et plus sécuritaire pour les visiteurs et le personnel.

Ce besoin d'agrandissement démontre l'engagement des citoyens par des gestes concrets afin de diminuer l'empreinte écologique!

Consulter l'horaire avant de planifier votre visite!



Conteneur et bacs au garage municipal

Nous avons constaté que de nombreuses boîtes de carton, ainsi que des items, tels que des valises, ont été déposées près des bacs de recyclage au garage municipal.

Il est très important que lorsque vous venez déposer du carton au garage municipal que celui-ci se retrouve **obligatoirement dans les bacs**. Si le format est trop grand, le carton doit être coupé au préalable pour pouvoir entrer dans les bacs verts ou être rapporté à l'écocentre.

Il a deux enjeux lorsque les cartons sont laissés en dehors des bacs verts :

- S'il pleut ou s'il neige, les cartons sont considérés comme souillés et ne peuvent donc pas être récupérés, car ils sont contaminés, et
- C'est l'équipe administrative qui devra trouver le temps de les couper, et les mettre dans les bacs verts, pour assurer la récupération. À noter que la gestion individuelle des matières résiduelles est un devoir citoyen et non municipal.

Sachez que l'utilisation des bacs au garage municipal est **uniquement** destinée aux citoyens dont les camions ne se rendent pas jusqu'à leur domicile pour récupérer les matières résiduelles de tout type.

Nous constatons depuis quelques mois qu'il y a de l'abus dans l'utilisation des bacs au garage municipal.

Il serait dommage de fermer l'accès à l'ensemble des citoyens pour certains qui ne respectent pas les consignes.

Nous apprécierions votre entière collaboration.



Nouvelles mesures d'aides financières pour les Canadiens

Cet automne, trois nouvelles mesures d'aide financière pour les Canadiens sont disponibles soit la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE), ayant pour objectif de fournir un soutien financier aux personnes atteintes de la Covid-19 ou qui doivent s'isoler en raison de la Covid-19. Ensuite, la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), ayant pour objectif de fournir une aide financière aux travailleurs directement touchés par la Covid-19 et non admissible à l'assurance-emploi. Cette nouvelle mesure remplace en quelque sorte la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Et pour terminer, la Prestation canadienne de la relance économique pour les proches aidants (PCREPA), ayant pour objectif de fournir une aide financière aux personnes qui sont incapables de travailler, car ils doivent s'occuper de leur enfant de moins de 12 ans ou d'un membre de leur famille qui a besoin de soins supervisés. Ces différentes mesures sont en vigueur depuis le 27 septembre 2020, et ce, jusqu'au 25 septembre 2021.

Pour en savoir plus, visitez :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#particuliers>

Centre de formation générale des Cimes



Tu es à la croisée des chemins ?

Tu n'as pas ton DES ?

Viens aux Cimes on VEUT t'aider !

Formation individualisée

Horaire flexible

Possibilité de formation à distance

Service d'orientation

Présecondaire à secondaire 5

TENS / TDG

Francisation

Et plus ...

Site web : www.cfgdescimes.ca

Pages facebook

Centre des Cimes Mont-Tremblant

Centre des Cimes Sainte-Agathe

Centre des Cimes Sainte-Adèle



Centre
de services scolaire
des Laurentides
Québec

Informe-toi à Brigitte Lieutenant

lieutenantb@cslaurentides.qc.ca

Mont-Tremblant (819) 425-2710 poste 4636

Sainte-Agathe (819) 326-0333 poste 4636

Sainte-Adèle (450) 240-6221 poste 4636

Autres sujets d'intérêt

Si vous avez des sujets que vous voulez que l'on traite dans un futur bulletin, laissez-nous le savoir et il nous fera plaisir de préparer un article.

Pour tout commentaire, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

Encore merci pour votre confiance et sachez que c'est un réel plaisir de vous représenter!



Le maire,

Daniel Charette

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332

info@ivry-sur-le-lac.qc.ca